AVIS PUBLIC

Promulgation du règlement #204-24 sur le traitement des élu(e)s

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 5 octobre 2026, le conseil municipal a adopté le règlement ci-dessus mentionné.

2. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté sur le site Web de la Municipalité au www.notre-dame-de-lorette.com ou au bureau municipal, situé au 22, rue Principale Notre-Dame-de-Lorette.

Notre-Dame-de-Lorette, le 14 octobre 2026

Frédérique Swart-Noiseux
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Frédérique Swart-Noiseux, Directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité Notre-Dame-de-Lorette, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat : avis public portant sur le règlement de traitement des élu(e)s, conformément à la loi, en le publiant sur le site internet de la municipalité et en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 14 octobre 2026.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Notre-Dame-de-Lorette, ce 14 octobre 2026.

Frédérique Swart-Noiseux,
Directrice générale, greffière-trésorière